

Lettre régionale de l'Union

Créons du lien

Lors du dernier conseil d'administration, l'Union a souhaité mettre en œuvre un plan de déploiement régional. En effet suite à la suppression des syndicats régionaux qui fut un processus indispensable, ce dernier n'a pas fait l'objet d'un accompagnement et de la mise en place d'un référent régional. C'est donc à cette tâche que nous allons, avec votre aide, nous atteler. Nous souhaitons mettre en place dans chaque région un référent. L'idée étant à terme de construire un conseil des référents régionaux permettant d'être au plus proche des besoins des adhérents, animer la vie syndicale régionale et également d'être force de proposition auprès du CA.

Je lance donc un appel à l'ensemble des adhérents qui souhaiteraient participer à la création de ce réseau. Pour celles et ceux qui s'inquiéteraient sur leurs capacités à tenir ce type de poste, Rassurez-vous, nous vous proposons votre formation.

Je vous propose de prendre contact : vincent.cicero@gmail.com / 0647546685.

Enfin, j'invite les adhérents qui souhaitent rédiger des articles, les représentants qui souhaitent présenter leurs actions au sein des CPR et des URPS de ne pas hésiter à transmettre vos articles.

A très bientôt

Vincent Cicero
Secrétaire de l'UNSSF

Formation des élus le 9 avril 2014

Le 9 avril 2014 dernier, l'Union a réuni à Paris dans le cadre d'une formation pour les représentants et élus 20 sages-femmes. Cette formation a été l'occasion d'aborder les actualités salariées et libérales, le fonctionnement du syndicat. Cette journée a été l'occasion de travailler également à la réalisation d'un guide pour les élus et représentants de l'union. Nous allons d'ailleurs dans ce cadre solliciter très prochainement les représentant URPS et CPR pour poursuivre ce travail.

L'équipe nationale de l'Union.



Zoom sur l'UNSSF Ile de France

L'UNSSF a décidé de créer des référents régionaux pour plus de proximité, de facilité entre les adhérent(e)s et le CA.

Une petite présentation pour ceux et celles qui ne me connaissent pas ; sage-femme depuis 1981 d'abord hospitalière puis libérale à Paris (depuis 15 ans) et formatrice. Adhérente au syndicat depuis 15 ans, j'ai fait partie du CA à l'époque du syndicat de la région Ile de France. Je participe à la CPR (Commission Paritaire Régionale ; réunions entre la CPAM et les SF libérales) et à l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) pour les SF libérales d'Ile de France.

Je partage les valeurs défendues par l'UNSSF. Les syndicats professionnels sont incontournables dans beaucoup de négociations, nous sages-femmes devons y être représentées. Même si nous ne sommes pas toujours entendues et que tout ce travail est souvent minime par rapport au travail (énergie et temps) , c'est indispensable. Nous devons être plus nombreux et nombreuses ; pour plus d'échanges, d'énergie et pour se partager le travail.

Danielle Pinkasfeld (sage-femme libérale 95) va partager ce travail de référent, elle est également à L'URPS sages-femmes IDF.

Anne-Françoise SACHET

Action en région !

CPOM Démographie des sages-femmes.

L'avenant n° 1 à la convention nationale des sages-femmes libérales, le « contrat incitatif sage-femme » a entraîné une découpe du territoire en différentes « zones », pour favoriser l'installation et le maintien des sages-femmes libérales conventionnées dans des zones pauvres en sages-femmes et éviter des lieux de surpopulation professionnelle. Elles vont de « sur-dotée » à « sans sage-femme » et même « moins de 250 accouchement par an ». Il a été utilisé un découpage basé sur des zones d'emploi et non sur la base de la population ciblées par notre profession d'où une inadéquation du zonage par rapport à la réalité de notre activité. L'URPS sage-femme Ile-de-France a signé un CPOM avec l'ARS Ile-de-France (IDF) pour commander une étude à un prestataire afin d'étudier la démographie et les conditions favorables à l'installation des sages-femmes. Elle servira d'outil pour permettre à l'ARS IDF de modifier le zonage actuel à son échéance. La livraison de cette étude est attendue très prochainement. Les sages-femmes de l'URPS Ile-de-France ont présidé au choix du prestataire. Elles ont participé à plusieurs réunions de travail avec l'ARS et le prestataire pour mener à bien cette étude.

Brigitte Ramonede, représentante URPS Ile de France.